

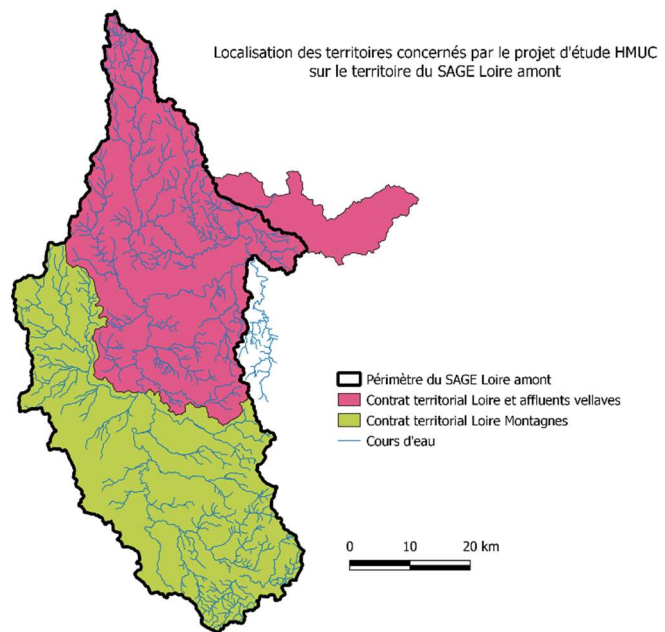
Note d'intention – SAGE Loire amont

Note d'intention proposée dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'analyses HMUC sur le bassin Loire-Bretagne (2022), validée par le bureau de la CLE du SAGE Loire amont réuni le 29 avril 2022.

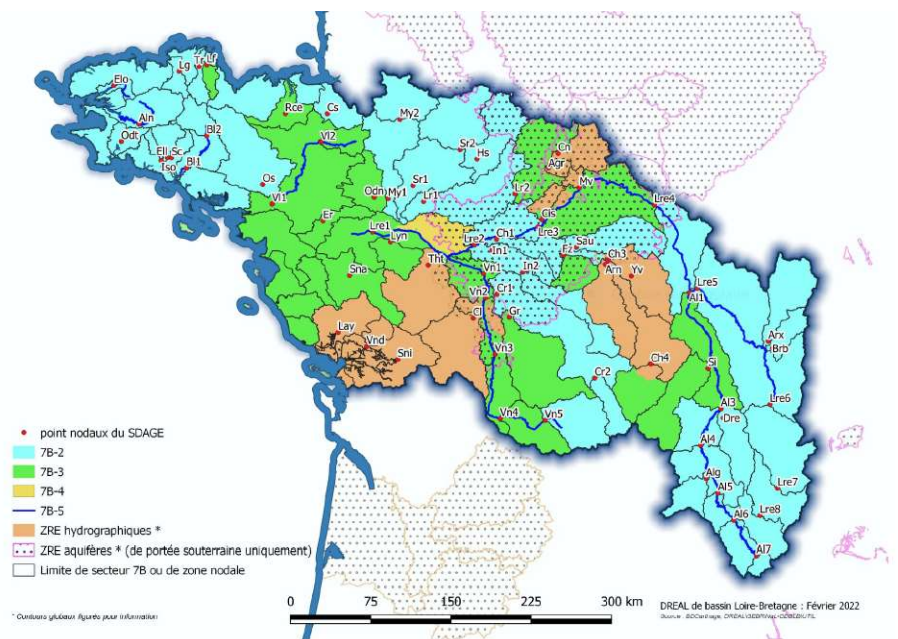
Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'analyses HMUC sur le bassin Loire-Bretagne (2022)

NOTE D'INTENTION

Intitulé du projet	Etude HMUC sur le territoire du SAGE Loire amont
Porteur de projet avec coordonnées	Etablissement public Loire pour la Commission Locale de l'eau du SAGE du Loire amont (<i>sous réserve de validation en Comité syndical</i>) 2 Quai du Fort Alleaume, 45000 Orléans Président de l'EpLoire : M. Daniel FRECHET Président de la CLE du SAGE Loire amont : Philippe CATHONNET Contact technique : valerie.badiou@eptb-loire.fr / 07 50 67 41 48
Territoire concerné (unité hydrographique)	Territoire concerné de la phase préliminaire à la phase 4 de l'étude : <ul style="list-style-type: none"> • Axe Loire des sources à Bas-en-Basset et bassin versant de la Loire en amont du Puy-en-Velay : 1 321 km², 19 masses d'eau cours d'eau, 4 masses d'eau plan d'eau. A noter sur ce territoire la présence de trois masses d'eau souterraine. L'une entre elle (FRGG100 – Monts du Devès) fait l'objet depuis fin 2021 d'une étude préalable à la mise en place d'un schéma de gestion des ressources en eau dans le cadre de l'inter-SAGE Haut-Allier Loire amont). Territoire concerné par les phases 5 et 6 : <ul style="list-style-type: none"> • Bassin versant du SAGE Loire amont dans son ensemble, soit 2 635 km², 32 masses d'eau cours d'eau, 5 masses d'eau plan d'eau et trois masses d'eau souterraine.



Eaux superficielles de ces deux territoires : entièrement classées en 7B-2, bassins avec une augmentation possible des prélèvements en période de basses eaux.



CARTE de la territorialisation des bassins et des axes concernés par les dispositions 7B-2, 7B-3, 7B-4, 7B-5.

Présentation des enjeux environnementaux

Le bilan hydrologique conduit en 2010 sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de Haute-Loire dans le cadre de l'élaboration du SAGE a permis de poser le diagnostic suivant **sur le territoire du SAGE Loire amont** :

- Bassin Loire amont (des sources de la Loire jusqu'à Bas-en-Basset) identifié comme "**à l'équilibre**" par le SDAGE Loire-Bretagne d'un

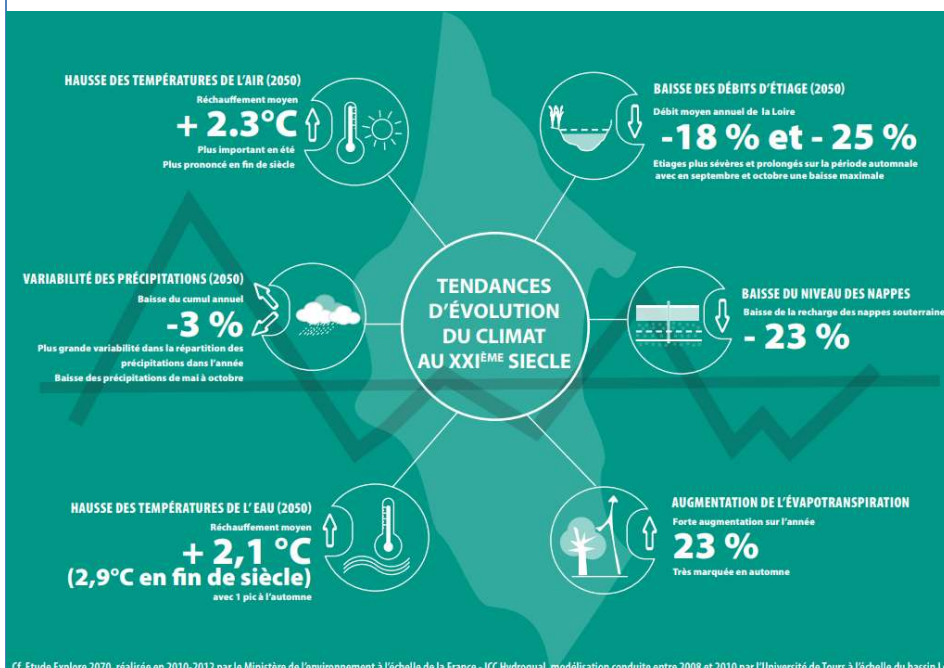
point de vue quantitatif. Jouissant d'apports hydrologiques naturels importants, pas de déficit quantitatif prolongé du réseau hydrographique superficiel **même si le débit peut aller en dessous de la valeur du débit d'objectif**, notamment en période automnale. Depuis ce constat fait en 2010, constat d'une évolution de la situation avec les premiers impacts du changement climatique,

- Certains bassins présentent des **risques d'impacts sur les milieux aquatiques liés aux prélèvements à l'étiage qui risquent de s'accroître dans les années à venir du fait du changement climatique** (bassins « à risque » vis-à-vis des prélèvements : Arzon, Beaume, Borne (avec une attention particulière au Dolaizon, au Ceyssac et au Vourzac), Gagne, Ran et Suisse).

Ce diagnostic date du début des années 2010 et **mériterait d'être réactualisé, d'autant plus avec le contexte du changement climatique.**

Des nouvelles données sont disponibles : exemple du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles de Haute-Loire, actualisé mi 2019, qui identifie plusieurs contextes piscicoles concernés par la thématique gestion quantitative : Loire amont, Gagne, Sumène, Chalon, Arzon amont, Ance du Nord amont, Ramel

D'après Explore 2070 et ICC-Hydroqual, les tendances d'évolutions du climat risquent d'impacter la disponibilité de la ressource, les capacités de dilution, la fréquence et l'intensité des épisodes pluvieux, avec une pression accrue sur les milieux aquatiques et humides



Plusieurs réflexions concernant la gestion quantitative sont en cours sur le bassin Loire amont :

- Un diagnostic hydrologique conduit en 2010 (données 1998-2007) sur le territoire du SAGE Loire amont, **mais n'incluant pas les approches « milieux » et « climat »**,
- Une étude de gestion quantitative avec une analyse « Hydrologie – Milieux - Usages – Climat » lancée début 2022 **sur le territoire du Contrat Territorial Loire et affluents vellaves** (partie la plus aval du bassin versant du SAGE Loire amont) par l'EPAGE Loire Lignon. En plus du volet « état des lieux » et « diagnostic », cette étude comporte la détermination des volumes maximum consommables et des débits instantanés prélevables maximaux, la proposition d'une répartition des volumes maximum consommables entre les catégories d'usagers durant et hors période d'étiage. **Par contre, les missions relevant de la planification territoriale (définition d'objectifs à atteindre et du programme d'actions associé pour une gestion durable des ressources en eau dans un contexte de changement climatique et d'un protocole d'intervention et de suivi des ressources en eaux) ne sont pas prévues dans le cadre de cette étude.**
- Une étude préalable au lancement d'une analyse HMUC sur les axes Allier et Loire sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public Loire, dont le rendu est prévu fin 2022,
- Une étude préalable à la mise en place **d'un schéma de gestion des ressources en eau souterraine de la masse d'eau FRGG100 – Monts du Devès**, lancée fin 2021 sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public Loire dans le cadre de l'inter-SAGE Haut-Allier Loire amont. A noter dans ce cadre l'installation et le suivi pendant 4 ans de stations hydrométriques,
- La réactualisation du Schéma Départemental pour l'Alimentation en Eau potable en Haute-Loire par le Département, actuellement en cours,
- Une étude adéquation besoins-ressources conduite sur le bassin du Lignon par le SICALA (ex-EPAGE Loire Lignon) en 2014-2015, sur le modèle des approches HMUC, avec la définition de volumes prélevables repris dans le règlement du SAGE Lignon récemment approuvé,
- La perspective en 2029 du renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat qui impacte l'hydrologie de l'axe Loire.

Mais, **les connaissances de la ressource, des milieux, des usages et des effets prévisibles du changement climatique sont encore insuffisantes aujourd'hui pour une bonne compréhension de la problématique de la gestion quantitative.** Or elles sont un préalable indispensable à la **définition de la politique de planification de la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire du SAGE Loire amont.** Elles pourront effectivement évaluer le déficit quantitatif par masse d'eau et identifier les actions à mettre en œuvre en priorité pour assurer l'équilibre quantitatif et l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

	<p>A noter pour cela la <u>plus-value d'avoir une vision partagée et cohérente avec des chroniques de données synchronisées sur les SAGE Loire amont</u> (secteurs des Contrats territoriaux Loire Montagnes et Loire et affluents vellaves), <u>Lignon et Loire en Rhône Alpes</u>. Cela permettrait de conduire un travail de concertation en inter-SAGE et en partenariat avec les porteurs de contrats territoriaux lors des phases de construction des stratégies quantitatives des différents territoires, et d'avoir une cohérence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>avec les orientations du schéma de gestion des ressources en eau souterraine du Devès,</u> - <u>avec les réflexions en cours ou à venir des territoires limitrophes.</u> <p><u>Les conclusions de l'étude HMUC sur Loire amont pourront également venir alimenter les réflexion conduites à l'échelle de l'axe Loire dans son ensemble.</u></p>
<p>Présentation des données existantes justifiant la mise en œuvre seulement d'études complémentaires</p>	<p>Cf. descriptif ci-dessus</p>
<p>Description de la gouvernance qui sera mise en place pour le suivi de l'étude</p>	<p>Suivi de l'étude et validation des différentes étapes de l'étude par la CLE et/ou le Bureau de la CLE du SAGE Loire amont, en tant que comité de pilotage (COFIL) de l'étude. Il veillera également à l'articulation de l'étude avec les autres réflexions présentes sur le territoire et sur les bassins limitrophes.</p> <p>Suivi technique par un groupe de travail technique, regroupant des partenaires institutionnels et techniques.</p> <p>A noter le travail en inter-SAGE (Haut-Allier, Lignon, Loire-en-Rhône Alpes) prévu lors des dernières étapes de la réflexion (construction de la stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau).</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>L'étude se déroulera en 7 phases, sur le modèle de ce qui est en cours sur le Contrat Territorial Loire et affluents vellaves :</p> <p>Phase préliminaire : Acquisition de connaissances</p> <p>Phase 1 : Etat des lieux de la ressource et des prélèvements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantification et fonctionnalités des ressources en eau superficielle et souterraine du bassin, en caractérisant les échanges nappes - rivières • Evaluation des besoins en eau, hors et durant la période d'étiage • Evaluation des pressions quantitatives (prélèvements) et de leur gestion

	<p>Phase 2 : Diagnostic (adéquation besoins / ressources)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimation de l'impact des pressions sur les ressources en eau • Analyse de l'adéquation des besoins vis-à-vis des ressources disponibles <p>Phase 3 : Analyses prospectives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoins et prélèvements • Changement climatique <p>Phase 4 : Quantification des volumes consommables et des débits prélevables instantanés maximaux</p> <p>Phase 5 – en tranche optionnelle : axes de réflexion et pistes d'actions à mener sur tout du territoire du SAGE Loire amont</p> <p>La réflexion sera suivie d'une étape qui concernera l'ensemble du bassin Loire amont et qui n'est pas incluse dans la cadre du présent Appel à Manifestation d'intérêt :</p> <p>Phase 6 – à conduire fin 2024 – début 2025 : définition de la stratégie de gestion quantitative du SAGE Loire amont, à partir des pistes d'action adaptées aux enjeux des territoires et aux priorités identifiées dans le cadre des phases précédentes et des autres réflexions menées sur le territoire. Au cours de cette étape, concertation avec les acteurs du territoire du SAGE Loire amont et en inter-SAGE (Haut-Allier, Lignon, Loire en Rhône Alpes).</p> <p>Les données collectées et les préconisations faites dans le cadre de la présente étude HMUC viendront également alimenter les réflexions conduites à l'échelle du bassin Loire Bretagne, notamment dans le cadre de l'étude HMUC sur les axes Allier et Loire.</p> <p>Durée prévisionnelle : 24 mois</p> <p>Démarrage de l'étude : novembre 2022 Fin de l'étude : novembre 2024</p>
<p>Enveloppe prévisionnelle arrondie au millier d'euros avec un découpage par tranche avant et après 2024</p>	<p>Démarche prévue sur la période 2022-2024, à l'exception de la phase 6 qui débutera fin 2024 et se poursuivra sur 2025.</p> <p><u>Enveloppe prévisionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude : 180 000 € TTC (dont approximativement 30 000 € TTC en tranche optionnelle). • Animation : animation globale par la cellule d'animation du SAGE, incluant agents techniques et agents administratifs, dont le financement est déjà couvert par ailleurs.